



**Avertissement :** Ce tableau de bord est établi à partir des données disponibles au 21 février 2025. Les résultats présentés sont susceptibles d'être révisés à chaque nouvelle publication pour tenir compte des déclarations tardives ou d'éventuelles actualisations de la part des fournisseurs de données.

## Depuis la crise de mai 2024, un salarié sur cinq a perdu tout ou partie de ses revenus

En janvier 2025, la création d'entreprise peine encore à redémarrer, même si pour la première fois depuis le mois de mars 2024 on note au Ridet plus d'inscriptions de travailleurs indépendants (« patentés ») que de radiations, signe que certaines personnes créent leur propre emploi. Cette tendance ne concerne pas les sociétés ; or, celles-ci sont traditionnellement plus créatrices d'emploi que les entreprises individuelles.

Le marché du travail reste tendu et le nombre de chômeurs élevé. Ainsi, sur les **11 100 salariés ayant perdu leur emploi depuis mars 2024**, 5 850 personnes sont encore enregistrées au **chômage total** en début d'année. Un tiers d'entre elles bénéficient de l'allocation de chômage total spécifique « exactions ».

Outre le chômage total, trois dispositifs de **chômage partiel** coexistent afin de maintenir un niveau de pouvoir d'achat aux salariés concernés et de soutenir l'économie locale : le chômage partiel de droit commun, le spécifique nickel et le spécifique exactions. Aucun salarié n'est enregistré au chômage partiel de droit commun depuis septembre 2024 ; le dispositif dédié au secteur du nickel est quant à lui terminé depuis le 31 décembre 2024 et a bénéficié à 736 salariés en 2024, concernés par la réduction d'activité sans perte d'emploi.

Le **chômage partiel spécifique exactions** permet aux employeurs contraints de diminuer leur activité de maintenir tout ou partie des contrats de leurs salariés et de leur faire bénéficier d'une allocation, attribuée par période de trois mois renouvelable. Ce dispositif, prolongé par décision du congrès de la Nouvelle-Calédonie jusqu'au 31 mars 2025 pour les entreprises concernées, devrait voir son financement soutenu par l'État jusqu'au 30 juin. Toutefois, le montant des indemnités versées aux salariés, déjà réduit en janvier, pourrait à nouveau baisser. En janvier 2025, les demandes émanant des entreprises pour accéder au dispositif sont en recul et concernent potentiellement 4 560 salariés.

5 260 personnes, qui étaient salariées au 31 mars 2024 et ont perdu leur emploi depuis, sont **exclues de ces dispositifs**, notamment car elles ne remplissent pas ou plus leurs conditions d'octroi. S'y ajoutent les travailleurs indépendants qui ne bénéficient plus d'aides depuis la fin du fonds de solidarité mis en place entre mai et août 2024. Aussi, dans ce contexte où plus d'un salarié du privé sur cinq a perdu tout ou partie de ses revenus initiaux, auxquels s'ajoutent les salariés du public et les travailleurs indépendants, la **hausse des prix à la consommation**, même maîtrisée, est une préoccupation importante. En janvier, elle affiche +1,6 % pour l'ensemble des ménages mais +2,5 % pour les ménages modestes.

# Emploi – Chômage

## Emploi salarié privé

L'indicateur porte sur le nombre de salariés ayant un contrat actif au dernier jour du trimestre, auprès d'un employeur du privé.

Dans le contexte, il permet de constater la destruction d'emplois salariés du privé, qui avait commencé avant les évènements du mois de mai et s'est accentuée depuis.

### Évolution du nombre de salariés dans le secteur privé



Sources : Cafat – Isee – Données disponibles au 21/02/2025

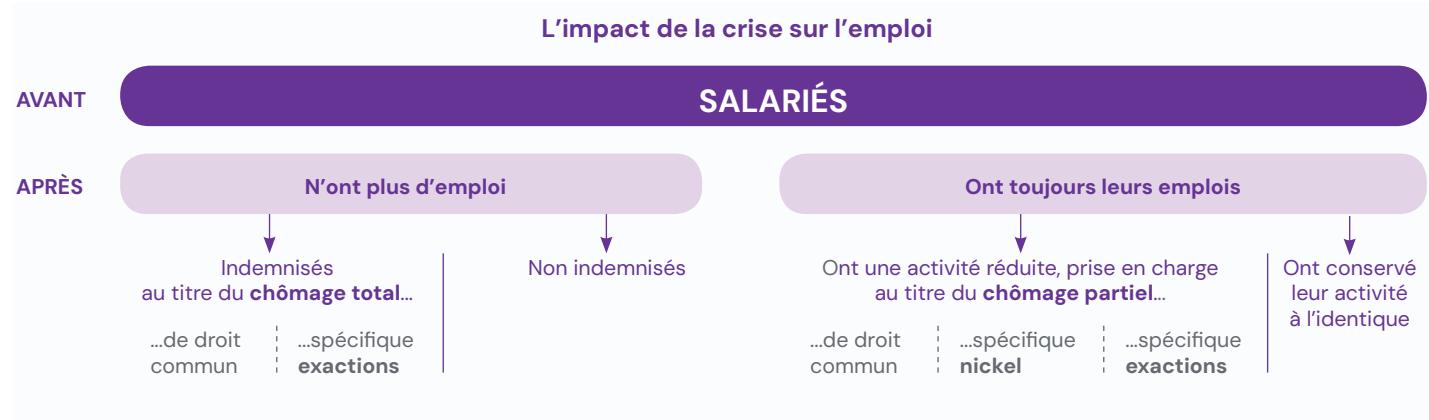
Les informations du dernier trimestre, en pointillé dans le graphique, sont estimatives au vu des déclarations d'embauche et de débauche actuellement enregistrées. Elles ne seront mentionnées dans le tableau que lorsqu'elles seront consolidées, soit cinq mois après la fin du trimestre.

### Salariés dans le secteur privé

	2023	2024
1 <sup>er</sup> trimestre	68 541	66 588
2 <sup>nd</sup> trimestre	68 535	60 680
3 <sup>rd</sup> trimestre	68 681	57 371
4 <sup>th</sup> trimestre	66 437	

Sources : Cafat – Isee – Données disponibles au 21/02/2025

Unité : nombre



## Chômage total – Bénéficiaires

L'indicateur porte sur le nombre mensuel de personnes qui n'ont plus d'emploi et qui sont indemnisées par la Cafat au titre du chômage total, selon le mois pour lequel l'indemnité est due.

Le chômage total de droit commun est soumis à des conditions d'ouverture de droits. Il a été complété par des mesures de chômage total spécifique aux exactions débutées en mai 2024. Compte tenu des conditions d'ouverture de droits propres à chacun de ces deux dispositifs (voir Annexe 1), le nombre de chômeurs indemnisés au chômage total peut être inférieur au nombre d'emplois salariés perdus.

Les intéressés ayant trois mois pour effectuer leurs démarches auprès de la Cafat, les chiffres des trois derniers mois peuvent évoluer de manière rétroactive. Le mois mentionné est celui pour lequel les droits sont ouverts. Celui-ci peut différer du mois de la demande d'admission à ce dispositif, comme de celui au cours duquel les allocations de chômage total sont effectivement versées au bénéficiaire.

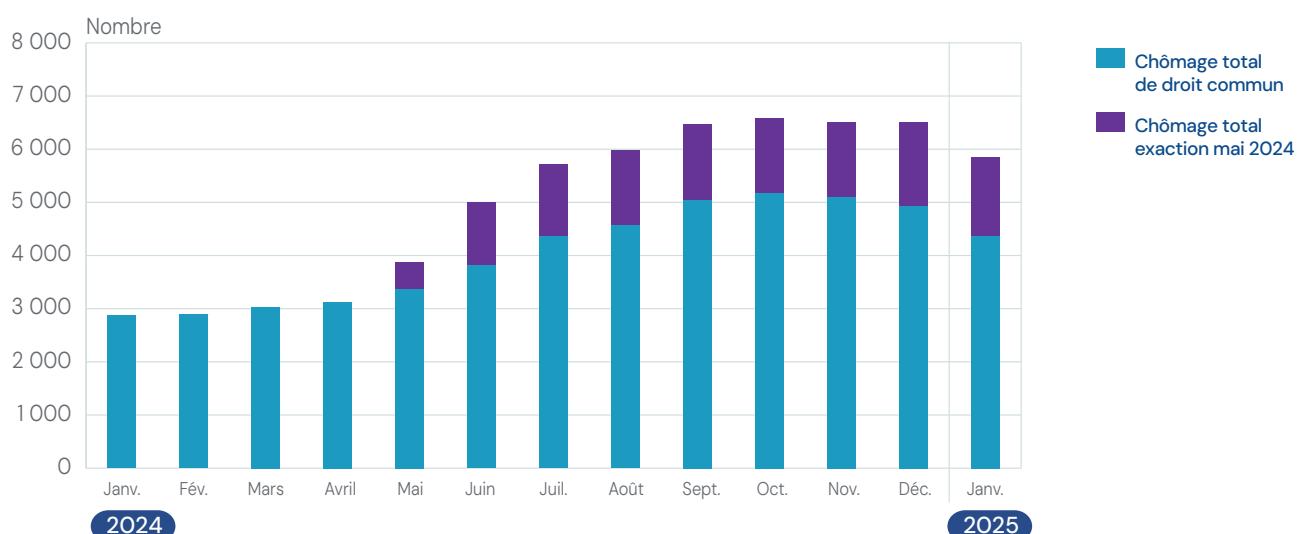
### Bénéficiaires du chômage total selon le type de chômage

	2024		2025	
	Droit commun	Exactions 2024	Droit commun	Exactions 2024
Janvier	2 876	-	4 369	1 469
Février	2 893	-		
Mars	3 031	-		
Avril	3 123	-		
Mai	3 373	497		
Juin	3 811	1 192		
Juillet	4 356	1 360		
Août	4 563	1 412		
Septembre	5 044	1 412		
Octobre	5 174	1 408		
Novembre	5 102	1 403		
Décembre	4 932	1 577		

Sources : Cafat – GNC – Isee – Données disponibles au 21/02/2025

Unité : nombre

## Évolution du nombre mensuel de bénéficiaires du chômage total selon le type de chômage



Sources : Cafat – GNC – Isee – Données disponibles au 21/02/2025

## Les demandes de chômage partiel

Demandes adressées par les entreprises

Demandes validées par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie

Entreprises concernées

Salariés indemnisables :  
nombre maximum sur lequel porte la décision

Salariés indemnisés :  
nombre réellement placés en chômage partiel  
sur la période considérée

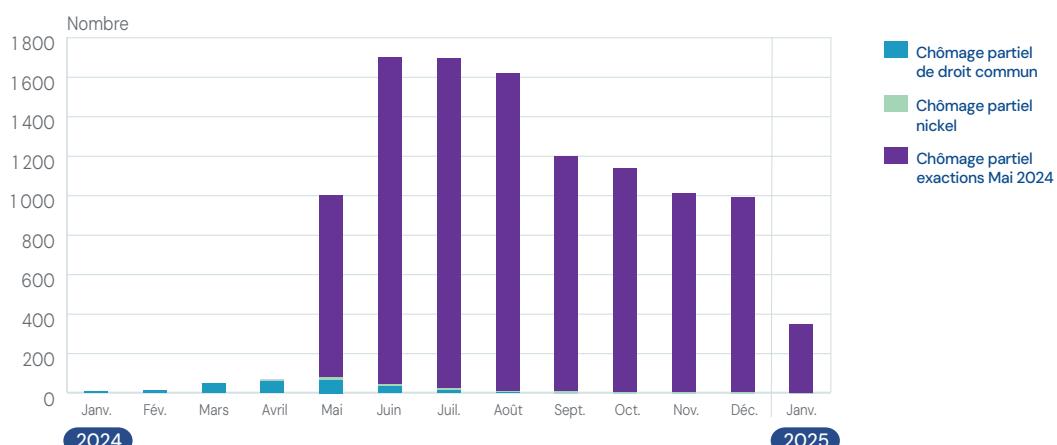
### Chômage partiel – Entreprises concernées

L'indicateur porte sur le nombre d'entreprises ayant fait une demande de chômage partiel validée, pour la période de couverture des droits accordés.

sans double compte prend en compte cette entreprise une seule fois, quelle que soit la mesure de chômage accordée.

Attention : Une même entreprise peut être comptabilisée sur plusieurs types de chômage et sur plusieurs mois. Le total

### Entreprises ayant fait une demande de chômage partiel validée, pour la période de couverture des droits accordés en 2024 ou en 2025



Sources : Cafat – GNC – Isee – Données disponibles au 27/02/2025

Entreprises ayant fait une demande de chômage partiel validée, pour la période de couverture des droits accordés en 2024 et en 2025

	Chômage partiel de droit commun	Chômage partiel spécifique nickel*	2024			Chômage partiel de droit commun	Chômage partiel exactions mai 2024	Total sans double compte	2025	
			Chômage partiel exactions mai 2024	Total sans double compte	Total sans double compte				Total sans double compte	Total sans double compte
Janvier	9	-	-	-	9	-	-	349	349	
Février	13	-	-	-	13	-	-	-	-	
Mars	47	4	-	-	51	-	-	-	-	
Avril	57	10	-	-	67	-	-	-	-	
Mai	67	13	922	988	-	-	-	-	-	
Juin	33	13	1 653	1 690	-	-	-	-	-	
Juillet	14	13	1 671	1 692	-	-	-	-	-	
Août	2	10	1 609	1 619	-	-	-	-	-	
Septembre	-	8	1 194	1 202	-	-	-	-	-	
Octobre	-	4	1 136	1 140	-	-	-	-	-	
Novembre	-	4	1 008	1 012	-	-	-	-	-	
Décembre	-	4	989	993	-	-	-	-	-	
<b>Total sans double compte</b>	<b>82</b>	<b>16</b>	<b>2 047</b>	<b>2 075</b>	-	-	-	<b>349</b>	<b>349</b>	

Sources : Cafat - GNC - Isee - Données disponibles au 27/02/2025

\* Fin du dispositif le 31/12/2024

Unité : nombre

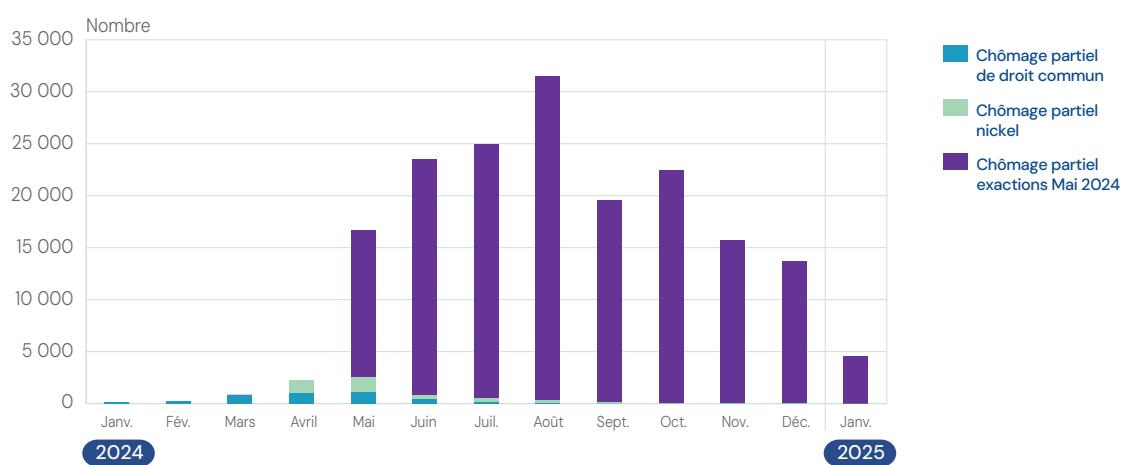
## Chômage partiel – Salariés indemnisiés

L'indicateur porte sur le nombre de salariés indemnisiés au chômage partiel, c'est-à-dire dont le temps de travail pourrait être partiellement réduit au cours du mois concerné, conformément à la demande validée de l'entreprise.

Attention : Les salariés d'une même entreprise sont comptés sur plusieurs mois, correspondant à la période de couverture des droits. En outre, une même entreprise peut avoir fait

une demande sur deux types de chômage partiel différents pour un même mois (exemple le plus fréquent : spécifique nickel jusqu'au 12 mai, puis émeutes à partir du 13 mai). Un même salarié pouvant donc avoir bénéficié de deux types de chômage partiel différents au cours du même mois, le total sans double compte dénombre les salariés distincts indemnisiés au cours d'un mois donné.

## Salariés indemnisiés au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024 ou 2025



Sources : Cafat - GNC - Isee - Données disponibles au 27/02/2025

## Salariés indemnisables au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024 et en 2025

	2024				2025		
	Chômage partiel de droit commun	Chômage partiel spécifique nickel*	Chômage partiel exactions mai 2024	Total sans double compte	Chômage partiel de droit commun	Chômage partiel exactions mai 2024	Total sans double compte
Janvier	124	-	-	124	-	4 555	4 555
Février	217	-	-	217	-	4 555	4 555
Mars	772	63	-	835	-	4 555	4 555
Avril	1 052	1 209	-	2 203	-	4 555	4 555
Mai	1 148	1 374	14 211	15 030	-	4 555	4 555
Juin	425	350	22 773	23 035	-	4 555	4 555
Juillet	149	307	24 503	23 568	-	4 555	4 555
Août	25	283	31 160	23 514	-	4 555	4 555
Septembre	-	102	19 496	17 958	-	4 555	4 555
Octobre	-	23	22 464	17 192	-	4 555	4 555
Novembre	-	23	15 661	13 933	-	4 555	4 555
Décembre	-	19	13 684	13 692	-	4 555	4 555
<b>Total sans double compte</b>	<b>1 184</b>	<b>1 400</b>	<b>26 844</b>	<b>27 127</b>	-	<b>4 555</b>	<b>4 555</b>

Sources : Cafat - GNC - Isee - Données disponibles au 27/02/2025

\* Fin du dispositif le 31/12/2024

Unité : nombre

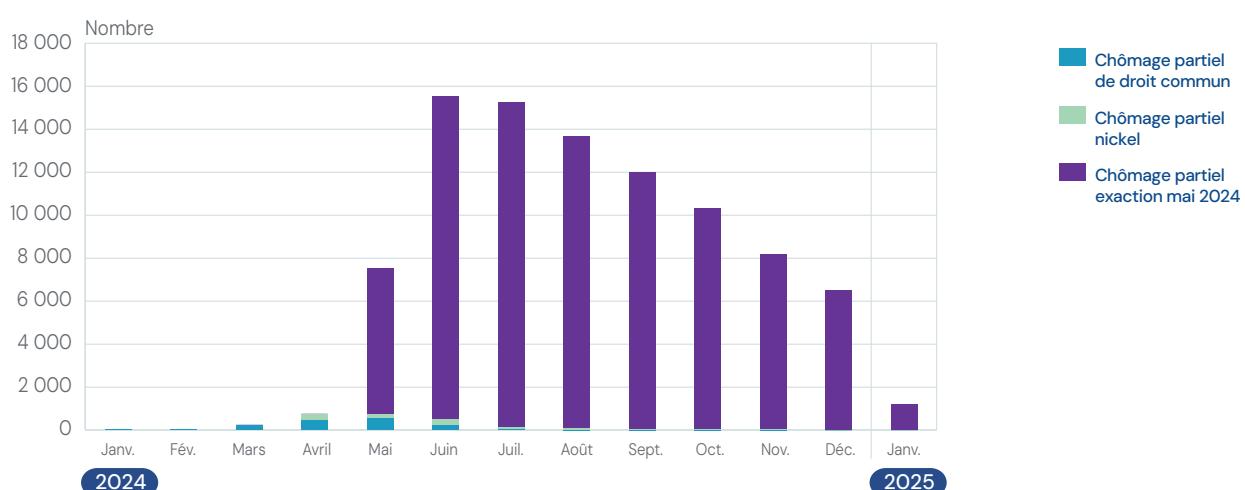
## Chômage partiel – Salariés indemnisés

L'indicateur porte sur le nombre de salariés, toujours en emploi, mais dont le temps de travail a effectivement été réduit au cours du mois concerné, qui sont pris en charge au titre du chômage partiel. Par définition, ces salariés ne sont pas des chômeurs.

Cet indicateur permet de rendre compte chaque mois de la réduction d'activité au sein des entreprises, en fonction du dispositif mobilisé. L'indemnisation du chômage partiel est versée à l'entreprise par la Cafat, a posteriori, en remboursement des salaires versés pour des heures non travaillées, après réception des états envoyés par l'entreprise. Le mois mentionné ici est celui pour lequel l'indemnité est due et donc celui du travail à temps partiel. Il diffère du mois au cours duquel les sommes sont effectivement payées par la Cafat.

Attention : Les salariés bénéficiaires d'une mesure de chômage partiel sont comptés sur plusieurs mois, correspondant à la période de couverture des droits. En outre, une même entreprise peut avoir fait une demande sur deux types de chômage partiel différents pour un même mois (exemple le plus fréquent : spécifique nickel jusqu'au 12 mai puis émeutes à partir du 13 mai). Un même salarié pouvant donc avoir bénéficié de deux types de chômage partiel différents au cours du même mois, le total sans double compte dénombre les salariés distincts indemnisés au cours d'un mois donné.

## Salariés indemnisés au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024 ou 2025



Sources : Cafat - GNC - Isee - Données disponibles au 27/02/2025

## Salariés indemnisés au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024 et en 2025

	Chômage partiel de droit commun	Chômage partiel spécifique nickel*	2024		Total sans double compte	2025		
			Chômage partiel exactions mai 2024	Total sans double compte		Chômage partiel de droit commun	Chômage partiel exactions mai 2024	Total sans double compte
Janvier	20	-	-	-	20	-	1 184	1 184
Février	30	-	-	-	30	-	1 184	1 184
Mars	215	32	-	-	247	-	1 184	1 184
Avril	446	318	-	-	764	-	1 184	1 184
Mai	544	223	6 771	7 397	-	1 184	1 184	1 184
Juin	224	301	14 991	15 433	-	1 184	1 184	1 184
Juillet	30	134	15 111	15 275	-	1 184	1 184	1 184
Août	4	92	13 583	13 679	-	1 184	1 184	1 184
Septembre	5	33	11 949	11 987	-	1 184	1 184	1 184
Octobre	5	17	10 313	10 335	-	1 184	1 184	1 184
Novembre	5	18	8 175	8 198	-	1 184	1 184	1 184
Décembre	-	14	6 481	6 495	-	1 184	1 184	1 184
<b>Total sans double compte</b>	<b>736</b>	<b>586</b>	<b>22 972</b>	<b>23 259</b>	-	<b>1 184</b>	<b>1 184</b>	<b>1 184</b>

Sources : Cafat - GNC - Isee - Données disponibles au 27/02/2025

\* Fin du dispositif le 31/12/2024

Unité : nombre

## Entreprises

### La répartition des entreprises

#### SECTEUR PRIVÉ : 62 800 UNITÉS

Personnes physiques  
« patentés » :  
22 510

Sociétés dites  
« productives »\* :  
12 440

Autres\*\*

\* Les formes juridiques retenues sont les suivantes : Société en nom collectif (SNC), Société de Participations Financières de Profession Libérale Société à responsabilité limitée, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL), SARL unipersonnelle (EURL), Société à responsabilité limitée (SARL), SA d'économie mixte à conseil d'administration (SAEM), SA à conseil d'administration, Société par actions simplifiée (SAS), Société civile d'intérêt collectif agricole (SICA), Exploitation agricole à responsabilité limitée, Société civile professionnelle (SCP), Société civile d'attribution, Société civile de moyens (SCM), Société civile d'exploitation agricole (SCEA - SCA), Groupement d'intérêt économique (GIE).

\*\* Les formes juridiques non décrites sont les suivantes : Société civile immobilière (SCI), Groupement de droit particulier local (GDPL), Association loi de 1901 et assimilé, Organisme mutualiste, Comité d'entreprise (CE), Organisme professionnel, Syndicat de propriétaires, Fondation, Parti politique, Organisation internationale, Consulat.

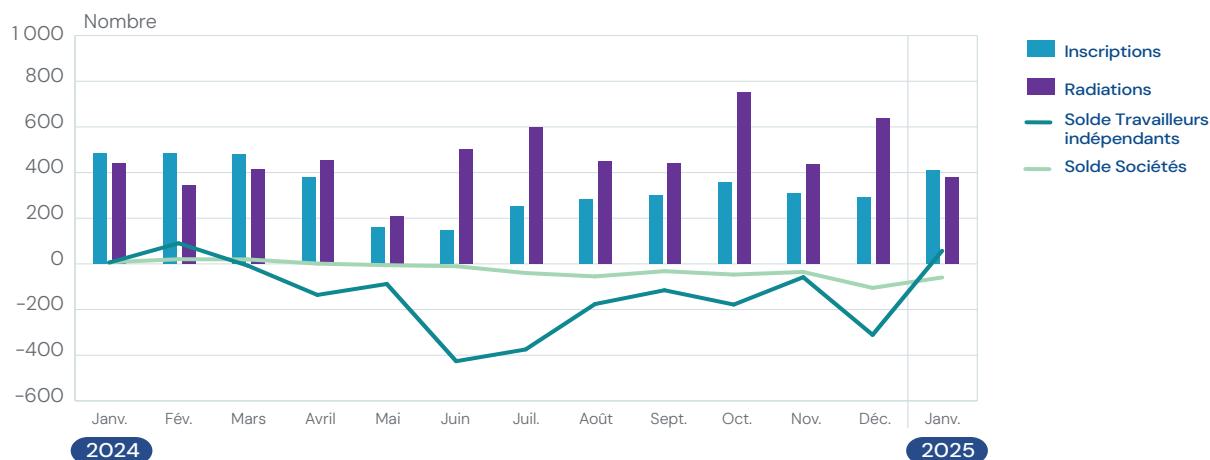
## Démographie des entreprises

L'indicateur porte sur le nombre mensuel d'inscriptions et de radiations au Ridet, de travailleurs indépendants (« patentés ») et de sociétés.

Le solde (créations – radiations), s'il est négatif, traduit une baisse du nombre d'entreprises en activité.

Les formes juridiques retenues pour les sociétés sont listées ci-dessus.

### Évolution du nombre d'inscriptions et de radiations des entreprises au Ridet, et du solde pour les personnes physiques (« patentés ») et les sociétés



Source : Isee – Ridet

### Inscriptions et radiations des entreprises au Ridet (personnes physiques « patentés » et sociétés)

	TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS (PATENTÉS)				SOCIÉTÉS			
	Inscriptions		Radiations		Inscriptions		Radiations	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Janvier	384	346	372	289	67	32	54	77
Février	356		270		82		57	
Mars	366		366		62		38	
Avril	270		382		66		58	
Mai	114		184		24		22	
Juin	106		472		24		26	
Juillet	201		522		28		56	
Août	221		368		32		73	
Septembre	240		334		37		58	
Octobre	298		447		39		73	
Novembre	256		300		28		52	
Décembre	212		477		52		137	
<b>Total sans double compte</b>	<b>3024</b>	<b>346</b>	<b>4494</b>	<b>289</b>	<b>541</b>	<b>32</b>	<b>704</b>	<b>77</b>

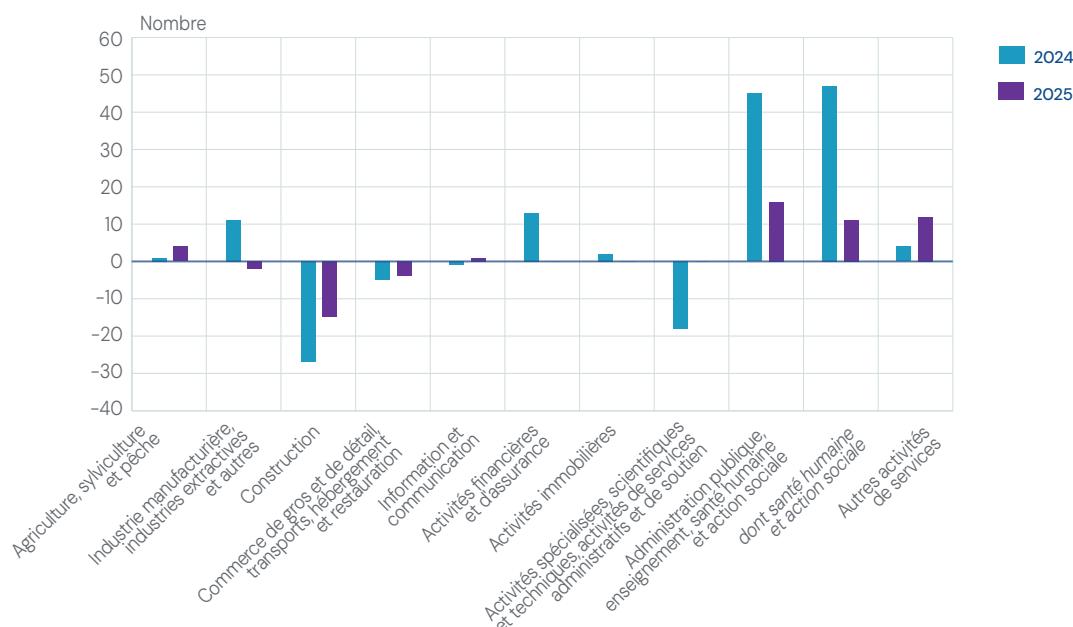
Source : Isee – Ridet

Unité : nombre

## Démographie des entreprises, par secteur d'activité

L'indicateur porte sur le solde d'entreprises inscrites au Ridet selon l'activité principale exercée.

### Comparaison du solde entre les inscriptions et les radiations au Ridet des personnes physiques (« patentés ») et des sociétés, en janvier 2024 et 2025



Source : Isee – Ridet

### Inscriptions et radiations au Ridet des personnes physiques (« patentés ») et des sociétés, par secteur d'activité, en janvier 2024 et 2025

SECTEUR DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE EXERCÉE PAR L'ENTREPRISE	Inscriptions		Radiations		Solde (inscriptions – radiations)	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Agriculture, sylviculture et pêche	26	34	25	30	1	4
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	47	32	36	34	11	-2
Construction	27	34	54	49	-27	-15
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	78	71	83	75	-5	-4
Information et communication	6	12	7	11	-1	1
Activités financières et d'assurance	15	3	2	3	13	-
Activités immobilières	4	6	2	6	2	-
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	109	94	127	94	-18	-
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	103	62	58	46	45	16
<i>dont santé humaine et action sociale</i>	91	46	44	35	47	11
Autres activités de services	36	30	32	18	4	12
<b>Total</b>	<b>451</b>	<b>378</b>	<b>426</b>	<b>366</b>	<b>25</b>	<b>12</b>

Source : Isee – Ridet

Unité : nombre

## Démographie des entreprises, par province

L'indicateur porte sur le nombre mensuel d'inscriptions et de radiations au Ridet, de travailleurs indépendants (« patentés ») et de sociétés, selon la province du siège social de l'entreprise. Pour les travailleurs indépendants, il s'agit le plus souvent de la province de leur domicile.

Le solde (créations – radiations), s'il est négatif, traduit une baisse du nombre d'entreprises en activité.

### ● Inscriptions et radiations au Ridet, des personnes physiques (« patentés ») et des sociétés, par province du siège social, en janvier 2024 et 2025

PROVINCE DU SIÈGE SOCIAL DE L'ENTREPRISE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ PRINCIPALE DE L'ENTREPRISE	Inscriptions		Radiations		Solde (inscriptions – radiations)	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
<b>PROVINCE SUD, dont</b>	<b>390</b>	<b>306</b>	<b>348</b>	<b>305</b>	<b>42</b>	<b>1</b>
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	37	23	44	37	-7	-14
Construction	25	29	47	39	-22	-10
Transports et entreposage	9	9	18	16	-9	-7
Santé humaine et action sociale	83	43	40	32	43	11
<b>PROVINCE NORD, dont</b>	<b>51</b>	<b>59</b>	<b>62</b>	<b>49</b>	<b>-11</b>	<b>10</b>
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	6	7	2	2	4	5
Transports et entreposage	4	8	5	4	-1	4
Agriculture, sylviculture et pêche	8	17	12	14	-4	3
Activités de services administratifs et de soutien	10	7	20	11	-10	-4
<b>PROVINCE ÎLES, dont</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>-6</b>	<b>1</b>
Construction	-	-	3	3	-3	-3
Transports et entreposage	1	1	-	3	1	-2
Hébergement et restauration	2	3	3	1	-1	2
Agriculture, sylviculture et pêche	-	4	2	2	-2	2
<b>Total</b>	<b>451</b>	<b>378</b>	<b>426</b>	<b>366</b>	<b>25</b>	<b>12</b>

Source : Isee – Ridet

Unité : nombre

## Procédures collectives

L'indicateur porte sur le nombre de mandats de procédures collectives ouvertes auprès du mandataire judiciaire, selon le mois de l'ouverture de la procédure.

La procédure collective est un dispositif juridique de prévention et de traitement des difficultés financières des entreprises. Elle prend les formes suivantes : sauvegardes (quand l'entreprise n'est pas en cessation de paiement), redressements judiciaires (l'entreprise est en état de

cessation de paiement mais un redressement économique est envisageable) ou liquidations judiciaires (lorsqu'une entreprise est en état de cessation des paiements et que son redressement est manifestement impossible).

Seule la liquidation judiciaire mettra fin à l'activité de l'entreprise. Le mois d'ouverture de la procédure n'est pas le mois de cessation réelle d'activité de l'entreprise.

### ● Procédures collectives ouvertes, selon le mois d'ouverture

	2023	2024
Janvier	8	18
Février	27	25
Mars	32	26
Avril	38	54
Mai	26	23
Juin	42	28
Juillet	24	11
Août	28	31
Septembre	33	16
Octobre	22	25
Novembre	39	26
Décembre	40	31
<b>Total</b>	<b>359</b>	<b>314</b>

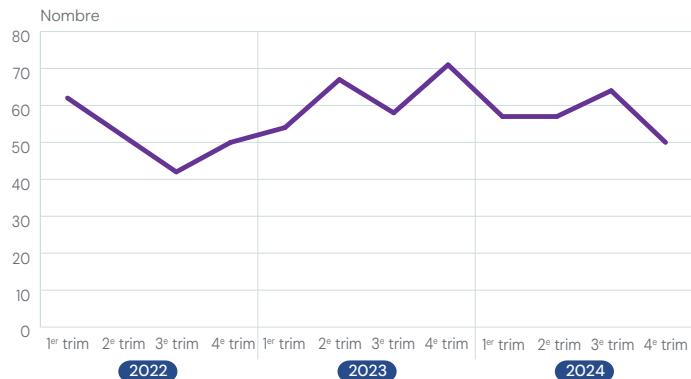
Source : Mandataire judiciaire

Unité : nombre

## Liquidations judiciaires

L'indicateur porte sur le nombre de cessations effectives d'activité à la suite d'une liquidation judiciaire, qui ont donné lieu à une radiation au Ridet, selon le trimestre du jugement prononçant cette liquidation, donc le trimestre de cessation effective d'activité.

### Évolution du nombre de liquidations judiciaires prononcées au cours du trimestre



Source : Isee - Ridet

### Liquidations judiciaires prononcées au cours du trimestre

	2023	2024
1 <sup>er</sup> trimestre	54	57
2 <sup>e</sup> trimestre	67	57
3 <sup>e</sup> trimestre	58	64
4 <sup>e</sup> trimestre	71	50
<b>Total</b>	<b>250</b>	<b>228</b>

Source : Isee - Ridet

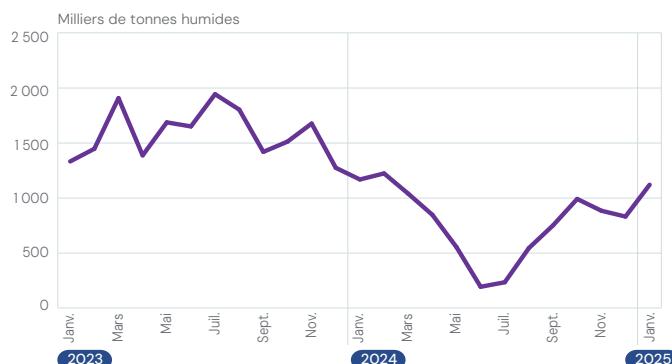
Unité : nombre

## Activité économique

### Extraction minière

L'indicateur porte sur la quantité de minerai brut extraite chaque mois par les opérateurs miniers, quelle que soit sa teneur en nickel.

### Évolution de l'extraction minière



Sources : DIMENC - Isee

### Extraction minière

	2024	2025
Janvier	1 169	1 121
Février	1 224	
Mars	1 040	
Avril	848	
Mai	554	
Juin	194	
Juillet	235	
Août	546	
Septembre	752	
Octobre	992	
Novembre	885	
Décembre	832	
<b>Total</b>	<b>9 272</b>	<b>1 121</b>

Sources : DIMENC - Isee

Unité : millier de tonnes humides

## Production métallurgique

L'indicateur porte sur les quantités produites, chaque trimestre, par les entreprises métallurgiques.

### Production métallurgique

	2024	2025
Janvier	9 656	6 007
Février	8 273	
Mars	6 222	
Avril	6 866	
Mai	3 844	
Juin	2 378	
Juillet	2 515	
Août	2 732	
Septembre	2 508	
Octobre	2 566	
Novembre	2 526	
Décembre	3 239	
<b>Total</b>	<b>53 327</b>	<b>6 007</b>

Sources : DIMENC - Isee

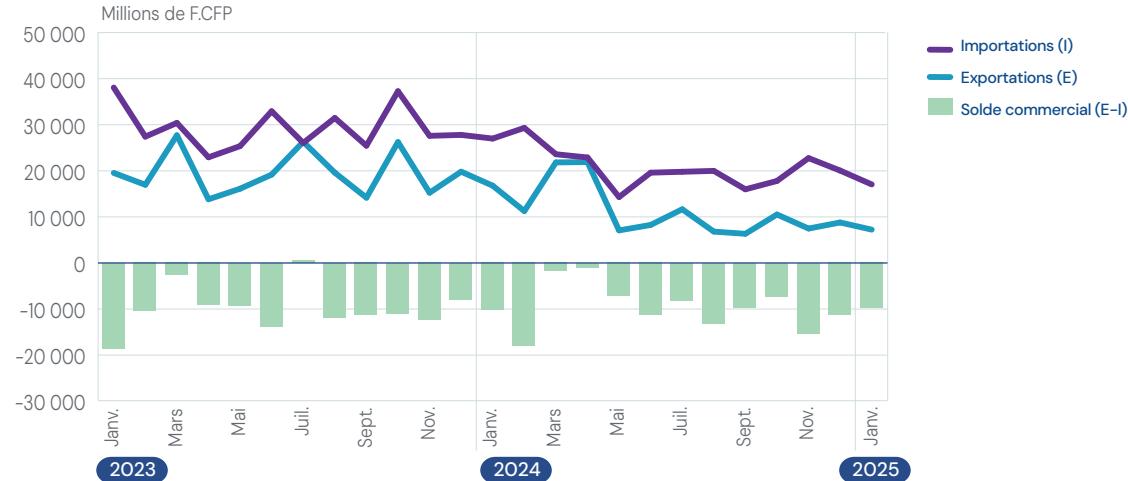
Unité : tonne de nickel contenu

Sources : DIMENC - Isee

## Échanges extérieurs

L'indicateur porte sur la valeur des échanges extérieurs de marchandises de la Nouvelle-Calédonie et le solde commercial qui en résulte.

### Évolution des échanges de marchandises entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde



Sources : DIMENC - Isee

	2024			2025		
	Importations	Exportations	Solde commercial	Importations	Exportations	Solde commercial
Janvier	26 999	16 770	-10 229	17 045	7 231	-9 814
Février	29 320	11 260	-18 060			
Mars	23 600	21 825	-1 775			
Avril	22 896	21 905	-991			
Mai	14 307	7 068	-7 239			
Juin	19 600	8 252	-11 348			
Juillet	19 793	11 656	-8 137			
Août	19 983	6 805	-13 178			
Septembre	15 985	6 330	-9 655			
Octobre	17 800	10 518	-7 282			
Novembre	22 762	7 470	-15 291			
Décembre	20 055	8 786	-11 269			
<b>Total</b>	<b>253 099</b>	<b>138 645</b>	<b>-114 454</b>	<b>17 045</b>	<b>7 231</b>	<b>-9 814</b>

Sources : DRDNC - Isee - Données disponibles au 21/02/2025

Unité : millions de F.CFP

## Exportations minières

L'indicateur porte sur la valeur des exportations de minerai de nickel.

### Exportation minière

	2024	2025
Janvier	1 850	1 435
Février	2 114	
Mars	3 089	
Avril	2 943	
Mai	1 576	
Juin	1 826	
Juillet	1 295	
Août	1 995	
Septembre	1 210	
Octobre	5 496	
Novembre	3 039	
Décembre	3 424	
<b>Total</b>	<b>29 856</b>	<b>1 435</b>

Sources : DRDNC - Isee - Données disponibles au 21/02/2025 Unité : millions F.CFP

## Exportations métallurgiques

L'indicateur porte sur la valeur des exportations de produits métallurgiques.

### Exportations métallurgiques

	2024	2025
Janvier	13 088	4 707
Février	8 351	
Mars	17 050	
Avril	18 246	
Mai	4 875	
Juin	5 813	
Juillet	8 212	
Août	3 478	
Septembre	3 406	
Octobre	3 602	
Novembre	3 120	
Décembre	2 973	
<b>Total</b>	<b>92 215</b>	<b>4 707</b>

Sources : DRDNC - Isee - Données disponibles au 21/02/2025 Unité : millions F.CFP

## Indice des prix

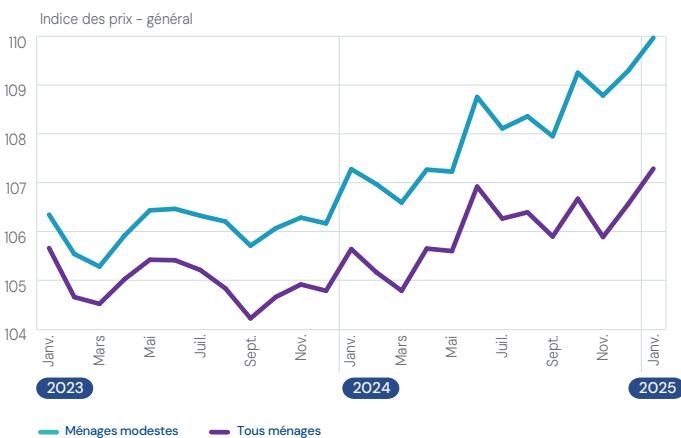
L'indicateur porte sur l'**indice général** des prix à la consommation (IPC) et sur l'**indice alimentation** de l'IPC, établis mensuellement.

L'indice des prix à la consommation (IPC) vise à estimer l'évolution moyenne des prix des biens et services consommés par l'ensemble des ménages calédoniens. Or, les structures de consommation étant propres à chaque ménage, pour le calcul de l'IPC des ménages modestes,

c'est la structure des 20 % des ménages les plus modestes qui est retenue. En effet, leur pouvoir d'achat étant, par définition, inférieur à celui du ménage moyen, ils sont d'autant plus fragilisés par les hausses de prix, notamment celles concernant l'alimentation.

L'indice alimentation présenté ici concerne l'ensemble des ménages et les 20 % des ménages les plus modestes.

### Évolution de l'indice des prix à la consommation selon le type de ménage



Source : Isee - Base 100 en décembre 2021

### Évolution de l'indice des prix de l'alimentation selon le type de ménage



Source : Isee - Base 100 en décembre 2021

### Variation de l'indice des prix en glissement sur un an\*, en 2024 et 2025

	2024				2025			
	Indice des prix général		Indice des prix de l'alimentation		Indice des prix général		Indice des prix de l'alimentation	
	Tous ménages	Ménages modestes	Tous ménages	ménages modestes	Tous ménages	Ménages modestes	Tous ménages	ménages modestes
Janvier	0,0	0,9	-0,2	1,9	1,6	2,5	5,7	5,6
Février	0,5	1,4	1,0	2,8				
Mars	0,3	1,3	1,0	2,8				
Avril	0,6	1,3	0,8	2,2				
Mai	0,2	0,7	-1,2	0,9				
Juin	1,4	2,2	3,2	4,9				
Juillet	1,0	1,7	3,6	5,0				
Août	1,5	2,0	5,7	5,9				
Septembre	1,6	2,1	7,1	6,4				
Octobre	1,9	3,0	7,3	7,0				
Novembre	0,9	2,4	5,0	5,7				
Décembre	1,7	3,0	6,3	6,6				

Source : Isee

Unité : %

Base 100 décembre 2021

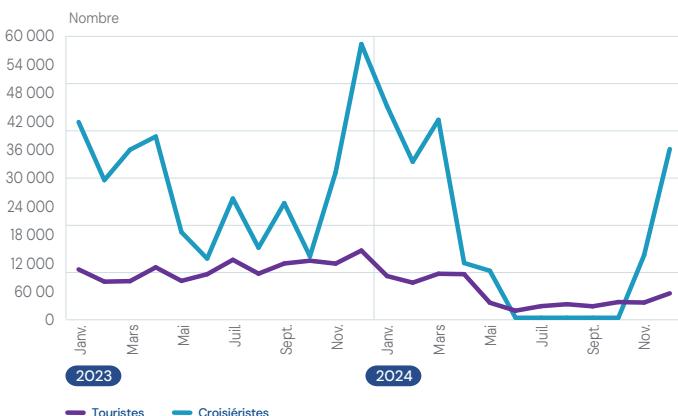
\* par rapport au même mois de l'année précédente

## Activité touristique

L'indicateur porte sur le nombre d'arrivées de touristes et de croisiéristes en Nouvelle-Calédonie. Ces arrivées ont un impact sur l'activité économique de la Nouvelle-Calédonie, en termes notamment de dépenses auprès des entreprises calédoniennes, de recettes fiscales ou d'emploi. Le nombre d'arrivées de touristes est mesuré au moyen de l'enquête passagers, effectuée à la descente d'avion à Tontouta. Le nombre de croisiéristes correspond au nombre de passagers à bord des paquebots en escale en Nouvelle-Calédonie, déclaré par les compagnies maritimes, sans double compte.

Un touriste est défini comme un visiteur qui passe au moins une nuit dans un hébergement collectif ou privé en Nouvelle-Calédonie, pour des raisons de loisirs, d'affaires ou d'autres motifs. Un croisiériste est un passager effectuant un circuit de plusieurs jours avec escale, à bord d'un navire, en formule « tout compris » (hébergement, restauration et déplacement).

### Évolution du nombre de touristes et de croisiéristes



Sources : Isee « Enquête passagers » – CCI – Port Autonome

### Touristes et croisiéristes

	Touristes		Croisiéristes	
	2023	2024	2023	2024
1 <sup>er</sup> trimestre	25 816	25 771	106 905	120 563
2 <sup>e</sup> trimestre	27 900	14 013	69 513	21 691
3 <sup>e</sup> trimestre	33 335	7 815	64 801	-
4 <sup>e</sup> trimestre	38 046	11 800	102 484	49 274
Total	125 097	59 399	343 703	191 528

Sources : Isee « Enquête passagers » ; CCI ; Port Autonome

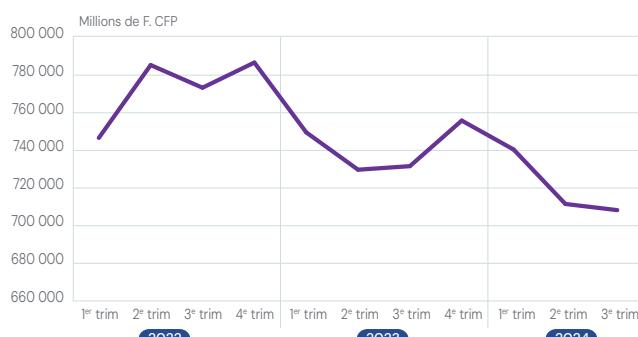
Unité : nombre

## Activité financière

### Épargne

L'indicateur porte sur le montant de l'épargne collectée par les établissements financiers locaux, au dernier jour du trimestre.

### Épargne collectée auprès des entreprises et des ménages



Source : IEOM

	Entreprises		Ménages	
	2023	2024	2023	2024
1 <sup>er</sup> trimestre	274 967	253 514	473 920	486 335
2 <sup>e</sup> trimestre	252 754	242 126	476 431	469 001
3 <sup>e</sup> trimestre	253 010	239 643	478 047	468 230
4 <sup>e</sup> trimestre	270 177	-	484 911	-

Source : IEOM

Unité : millions F.CFP

## Solvabilité

L'indicateur porte sur le montant des créances douteuses (c'est-à-dire qui ne sont pas payées à l'échéance), au dernier jour du trimestre.

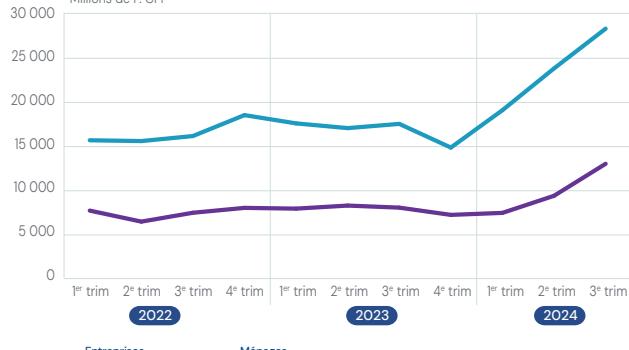
### Encours de créances douteuses nettes

	Entreprises		Ménages	
	2023	2024	2023	2024
1 <sup>er</sup> trimestre	17 627	19 123	7 979	7 497
2 <sup>e</sup> trimestre	17 093	23 850	8 324	9 431
3 <sup>e</sup> trimestre	17 570	28 352	8 091	13 055
4 <sup>e</sup> trimestre	14 891		7 270	

Source : IEOM

Unité : millions FCFP

### Évolution du montant des créances douteuses nettes



Source : IEOM

## Trésorerie des entreprises

L'indicateur porte sur le montant des dépôts à vue des entreprises (c'est-à-dire des sommes disponibles à tout

moment sur un compte bancaire courant), au dernier jour du trimestre.

### Dépôts à vue des entreprises

	2023	2024
1 <sup>er</sup> trimestre	224 007	176 529
2 <sup>e</sup> trimestre	198 752	170 607
3 <sup>e</sup> trimestre	184 954	175 747
4 <sup>e</sup> trimestre	192 603	

Source : IEOM

Unité : millions F.CFP

### Évolution du montant des dépôts à vue des entreprises



Source : IEOM



### Annexe 1 – Les conditions d'ouverture de droit au chômage

#### Chômage total :

Le chômage total de droit commun est soumis à des conditions d'ouverture de droits, notamment :

- Avoir cotisé au régime d'assurance Chômage de la Cafat au moins 9 mois
- Avoir effectué en Nouvelle-Calédonie au moins 1 521 heures de travail pendant les 12 mois précédant la rupture du contrat de travail
- Ne pas avoir quitté volontairement son emploi (i.e. ne pas avoir démissionné sauf motif légitime)
- Être inscrit comme demandeur d'emploi auprès des structures provinciales.
- Être à la recherche effective et permanente d'un emploi

Suite aux exactions, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté des mesures de chômage total spécifique aux exactions débutées en mai 2024 (délibération n°147/CP du 14 juin 2024). Les conditions d'ouverture de droit listées précédemment ne sont pas requises dans ce cas. Par contre, ce dispositif ne s'adresse qu'aux salariés dont le contrat de travail a été rompu du fait des exactions de mai 2024 (rupture définitive du contrat de travail suite à la destruction totale de l'entreprise en raison par exemple d'un incendie, sans possibilité de reprise de l'activité). Les entreprises concernées sont listées dans un arrêté du gouvernement.

#### Chômage partiel :

Le dispositif de chômage partiel de droit commun qui préexistait, a été complété :

- D'un dispositif spécifique nickel, pour les entreprises touchées par la crise du nickel (délibération n° 396 du 28 mars 2024)
- D'un dispositif spécifique aux exactions débutées en mai 2024 (délibération n° 147/CP du 14 juin 2024)

L'indemnisation du chômage partiel est versée par la Cafat à l'entreprise, a posteriori, en remboursement des salaires versés pour des heures non travaillées, après réception des états envoyés par les entreprises. Quand elles ne disposaient pas de la trésorerie suffisante, certaines entreprises ont pu faire une demande d'avance.



# ISEE

INSTITUT DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES  
NOUVELLE-CALÉDONIE

Mars 2025

Directrice de publication : E. Desmazures

Rendez vous sur [www.isee.nc](http://www.isee.nc)

